



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 59442

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le sort actuel du peuple afghan qui, outre un grave conflit armé, est en proie, depuis maintenant deux ans, à une sécheresse sans précédent. Les conséquences de cette situation climatique sont particulièrement préoccupantes pour l'ensemble de la population de cette région sinistrée. Une grande partie des terres ne peuvent, en effet, être cultivées, ce qui entraîne à la fois une chute conséquente de la production agricole et un déficit alimentaire estimé par les organisations non gouvernementales à 2,3 millions de tonnes de céréales pour l'exercice 2000/2001. Cette situation s'est par ailleurs aggravée récemment en raison d'une vague de froid qui s'est abattue sur la majeure partie de la région. C'est donc naturellement que la région sinistrée en appelle, aujourd'hui, à la solidarité internationale et européenne, seules à même de l'aider à faire face à cette situation des plus dramatiques. C'est pourquoi il souhaiterait connaître, d'une part, l'aide susceptible d'être apportée à cette région par la communauté internationale et communautaire et, d'autre part, connaître plus précisément l'aide susceptible d'être engagée par la France dans cette région.

Texte de la réponse

La situation humanitaire en Afghanistan s'est aggravée, à la suite de la sécheresse la plus grave observée dans ce pays depuis trente ans et en raison des combats livrés pendant l'hiver, contrairement aux années précédentes. Le secrétaire général des Nations unies, qui s'est rendu en mars en Pakistan, les agences spécialisées des Nations unies et les organisations non gouvernementales (ONG) ont alerté la communauté internationale. Un million d'Afghans pourraient être menacés par la famine. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan dépasserait aujourd'hui 500 000, celui des réfugiés au Pakistan 170 000. Les conditions de vie dans les camps d'accueil sont dramatiques. La situation dans les camps afghans et dans les provinces les plus isolées s'est détériorée, en raison d'une vague de froid. Devant la faiblesse de la réponse des pays donateurs à « l'appel pour l'Afghanistan » pour 2001, pour le moment dix pour cent seulement des quelque 250 millions de dollars nécessaires à la poursuite de leur action, les Nations unies leur ont demandé d'augmenter leurs contributions de façon urgente. Face à cette dégradation de la situation humanitaire, la France a engagé des efforts exceptionnels en faveur des populations afghanes. Ainsi, elle a versé, fin décembre, au Comité international de la Croix rouge (CICR), une contribution d'un million de francs, destinée aux personnes déplacées par les combats dans le nord-est du pays. Une aide alimentaire de 8 millions de tonnes (soit 23 millions de francs) va être apportée aux victimes de la sécheresse à travers le programme alimentaire mondial. S'y ajoutent les subventions déjà accordées depuis le début de l'année aux ONG françaises (2 millions de francs). Une nouvelle aide de 5 millions de francs vient d'être décidée, qui sera répartie entre une nouvelle contribution au CICR et un soutien à certains des projets présentés par les ONG françaises actives sur le terrain, en particulier dans les provinces du nord-est (Badakhshan, Baghlan et Takhar), dans le centre (Hazaradjat) et Kaboul. La France participe également aux efforts engagés par l'Union européenne. L'aide humanitaire à l'Afghanistan est l'un des objectifs prioritaires annoncés par le conseil européen du 22 janvier 2001. L'union y a dorénavant déjà répondu en partie, avec le financement de programmes pour un montant de 15,6

millions d'euros. Le ministre des affaires étrangères est intervenu le 19 mars dernier au conseil affaires générales pour que la commission européenne examine les moyens d'accroître encore son assistance.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59442

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1880

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2799